



La délégation de l'Isère

Grenoble, le 26 février 2020

---

**Affaire suivie par :**

Christine Cun

Pôle Coordination de la préparation  
aux situations exceptionnelles

[christine.cun@ars.sante.fr](mailto:christine.cun@ars.sante.fr)

04 26 20 94 66

---

## **NOTE D'INFORMATION**

### **Coronavirus – COVID19**

La stratégie actuelle de la France est de limiter la propagation du virus sur le territoire, en assurant la recherche active et la prise en charge précoce des cas et de leurs contacts, en particulier pour les voyageurs à leur arrivée sur le territoire national, en réalisant l'information des professionnels de santé et la mise en tension du système de santé, le développement et le déploiement sur le territoire des méthodes diagnostiques, l'information des voyageurs dans les aéroports et l'information du grand public.

#### **A. Pour les personnes revenant des zones d'exposition à risque**

Le Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) a émis des recommandations pour les personnes revenant des zones d'exposition à risque que sont la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, la Corée du Sud et les régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Dans les 14 jours suivant le retour, les mesures suivantes sont préconisées :

- Surveiller la température 2 fois par jour ;
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Porter un masque chirurgical lorsque la personne est en face d'une autre personne et lors des sorties ;
- Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique (SHA) ;
- Eviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Eviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Eviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...) ;
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégier le télétravail et éviter les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer les personnes sont invités à :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ;
- Eviter tout contact avec l'entourage et conserver un masque ;
- Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Sur les recommandations du MSS, les enfants qui reviendraient des zones d'exposition à risque ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leurs retours. Ils sont soumis aux mêmes préconisations que celles rappelées ci-dessus.

## **B. Pour les personnes devant voyager dans des zones d'exposition à risque**

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) recommande de reporter tout déplacement qui ne revêt pas un caractère essentiel vers la Chine.

La fiche « conseils aux voyageurs » relative à l'Italie, décrit les restrictions prises par les autorités italiennes en Lombardie et en Vénétie.

Tenant compte de ce contexte, le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse demande donc à ses établissements de reporter tout voyage scolaire en Chine et leur recommande de :

- Reporter tout voyage scolaire vers l'Italie du nord compte tenu des restrictions mises en place localement (Lombardie et Vénétie)
- Reconsidérer la pertinence de tous les voyages scolaires vers les zones d'exposition
- Différer de 14 jours, période correspondant à la période d'incubation du virus, l'accueil des écoliers, collégiens, lycéens et enseignants de retour des zones d'exposition
- Procéder parallèlement aux inscriptions des élèves scolarisés en Chine et revenant de ce pays dans le respect des procédures ordinaires en étudiant la question des certificats de radiation avec compréhension

## **C. Mesures d'information**

Le Ministère des Solidarités et de la Santé travaille sur le dispositif d'information pour tous les voyageurs entrant en France, en particulier pour les voyageurs en provenance d'Italie, en lien avec le MTEs (gares ferroviaires, routières et maritimes, aéroports, autoroutes...)

**FAQ** sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**Plateforme téléphonique d'information au public** (numéro vert)

Active depuis le 01/02/2020 9h00 : **0 800 130 000**.

Ouverte 7/7, de 9h à 19h.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, une FAQ en ligne est disponible sur le site du Ministère :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>